

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE SAINT PIERRE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Saint Pierre de La Réunion,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ; Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros à l'Inspectrice des finances publiques désignée ci-après :

Marie- Laurence TIPARY
Darwin Thomas DAMBREVILLE

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Alice AUBERT	Viviane BADAMIE	Max MAMOSA
Serge BONNEMAYRE	Ghislaine COCHEREL	Carine DOXIVILLE
Bruno HOARAU	Raoul LALLEMAND	Pascale SERVANT
Danielle NADERA	Monique SANCHEZ	Rose May ZELINE
Odile POUCHAIN	Joelle MUSSARD	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Robert ATEC-TAM	Corinne BONHOMME	Gauthier BENARD
Laurence GIVRAN	Sylvie BOYER	Marie-Isabelle CAZANOVE
Véronique FABRE	Aboubacar HILALI	Véronique GENES
Sylvia HOREAU	Christine KHA	Nathalie HOARAU
Marie PANARD	Philippe LAUBE	Marie-Daisy K'BIDY
Maguy TIGNAN	Alain METRO	Sophie LAURET
Jean-François THIEN-CHOW-KANG	Mylène MUSSARD	Eric METRO
Pascal NATIVEL	Vincent NEMORIN	Jeanne-Marie NARSAMAN
Laurent POTHIN	Sylviane RICE	Anne-Marie PICARD
Nathalie BEGUE	Fanny JODA ECHEVERRIA	
Marie-Evelyne BOYER	Nicole ROUSSEAU	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de La Réunion

A Saint Pierre, le 1^{er} mars 2016

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers, **Maryvonne VIDAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryvonne VIDAL', written in a cursive style.